



*États financiers consolidés
audités*

FORAGE
ORBIT  **GARANT**
DRILLING

*Pour les exercices terminés les
30 juin 2012 et 2011*

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints de Forage Orbit Garant Inc. (la « Société ») et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Société. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, et, le cas échéant, comprennent également des chiffres fondés sur la meilleure estimation découlant de l'expérience et du jugement de la direction. La direction a examiné les renseignements financiers présents dans ce rapport et s'est assurée de leur conformité avec les états financiers consolidés.

L'équipe de direction entretient le système requis de contrôles internes conçu pour fournir une garantie raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sécurisés et que l'intégrité et l'équité des données financières sont assurées. De plus, la direction a examiné les contrôles et les procédures de divulgation de la Société qui visent à garantir la qualité et le caractère opportun des divulgations faites au public.

Il incombe au Conseil d'administration de la Société de garantir que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'états financiers, et celui-ci a la responsabilité finale d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette obligation principalement par l'entremise du comité d'audit. Le Conseil d'administration nomme le comité d'audit, rencontre la direction et les auditeurs des actionnaires de temps à autre, afin d'examiner les contrôles internes, les résultats de la vérification et les principes comptables. Sur la recommandation du comité d'audit, les états financiers consolidés sont transmis pour approbation au Conseil d'administration de la Société.

Samson Belair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., un cabinet indépendant de comptables agréés, a reçu le mandat d'exprimer une opinion professionnelle indépendante concernant la fidélité des états financiers consolidés. Samson Belair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. dispose d'un accès libre et complet au comité d'audit.



Éric Alexandre, CPA, CMA
Président et chef de la direction



Alain Laplante, FCPA, FCGA
Vice-président et chef de la direction
financière

Val-d'Or, Québec
19 septembre 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de
Forage Orbit Garant inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Forage Orbit Garant inc., qui comprennent les bilans consolidés au 30 juin 2012, au 30 juin 2011 et au 1^{er} juillet 2010, et les états consolidés du résultat et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 30 juin 2012 et le 30 juin 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Forage Orbit Garant inc. au 30 juin 2012, au 30 juin 2011 et au 1^{er} juillet 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 30 juin 2012 et le 30 juin 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Samsou Belair
Deloitte & Touche s.e.m.c.l.¹

Le 19 septembre 2012

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104311

FORAGE ORBIT GARANT INC.**États consolidés du résultat et du résultat global**

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action)

	Notes	30 juin 2012 \$	30 juin 2011 \$ (note 22)
Produits tirés de contrats	21	154 756	127 738
Coût des produits tirés de contrats	6	121 094	99 264
Marge brute		<u>33 662</u>	<u>28 474</u>
Charges			
Frais généraux et administratifs	6	17 104	11 563
Autres charges	6	145	41
Charges financières	6	1 331	556
		<u>18 580</u>	<u>12 160</u>
Bénéfice avant les éléments suivants		15 082	16 314
Participation au résultat net d'une société associée	6	-	225
Gain sur cession de placements dans une société associée	6	-	209
Bénéfice avant impôts sur le résultat		<u>15 082</u>	<u>16 748</u>
Impôt sur le résultat	15		
Exigible		4 710	5 647
Différé		12	(345)
		<u>4 722</u>	<u>5 302</u>
Bénéfice net et résultat global attribuables aux actionnaires		<u><u>10 360</u></u>	<u><u>11 446</u></u>
Bénéfice par action attribuable aux actionnaires :	14		
De base		0,31	0,35
Dilué		0,30	0,34

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Réserve réglée en instruments de capitaux propres	Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 14)	(note 14)		(note 22)
Solde au 1^{er} juillet 2010	51 898	1 703	35 991	89 592
Bénéfice net et résultat global	-	-	11 446	11 446
Émissions d'actions relatives aux acquisitions d'entreprises	1 482	-	-	1 482
Émissions d'actions relatives aux options sur actions exercées	6	-	-	6
Rémunération fondée sur des actions	-	819	-	819
Juste valeur des options sur actions exercées	-	(2)	-	(2)
Solde au 30 juin 2011	53 386	2 520	47 437	103 343
Bénéfice net et résultat global	-	-	10 360	10 360
Émissions d'actions relatives aux acquisitions d'entreprises	989	-	-	989
Émission d'actions relatives au financement destiné à l'achat d'actions	20	-	-	20
Émissions d'actions relatives aux options sur actions exercées	16	-	-	16
Rémunération fondée sur des actions	-	1 009	-	1 009
Juste valeur des options sur actions exercées	-	(5)	-	(5)
Solde au 30 juin 2012	54 411	3 524	57 797	115 732

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Bilans consolidés

Au 30 juin 2012, au 30 juin 2011 et au 1^{er} juillet 2010

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2012	30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2010
ACTIF		\$	\$	\$
Actifs courants			(note 22)	(note 22)
Encaisse		1 959	-	8 114
Débiteurs	20	35 765	33 865	21 188
Stocks	7	42 036	33 646	22 708
Impôt sur le résultat à recouvrer		1 503	2 412	2 351
Charges payées d'avance		1 165	689	460
		<u>82 428</u>	<u>70 612</u>	<u>54 821</u>
Actifs non courants				
Placements dans une société associée	8	-	-	886
Immobilisations corporelles	9	55 880	43 223	31 681
Goodwill	10	26 771	22 715	19 698
Immobilisations incorporelles	11	5 072	6 086	1 374
Total de l'actif		<u>170 151</u>	<u>142 636</u>	<u>108 460</u>
PASSIF				
Passifs courants				
Découvert bancaire		-	698	-
Créditeurs et charges à payer		20 206	19 009	17 158
Contreparties conditionnelles	2	1 564	774	-
Tranche à court terme de la dette à long terme	12	401	168	203
		<u>22 171</u>	<u>20 649</u>	<u>17 361</u>
Passifs non courants				
Contreparties conditionnelles	2	2 792	1 356	-
Dette à long terme	12	25 971	14 673	172
Impôts différés	15	3 485	2 615	1 335
		<u>54 419</u>	<u>39 293</u>	<u>18 868</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	14	54 411	53 386	51 898
Réserve réglée en instruments de capitaux propres	14	3 524	2 520	1 703
Bénéfices non distribués		57 797	47 437	35 991
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		<u>115 732</u>	<u>103 343</u>	<u>89 592</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u>170 151</u>	<u>142 636</u>	<u>108 460</u>

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Eric Alexandre, administrateur

(signé) Jean-Yves Laliberté, administrateur

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2012 \$	30 juin 2011 \$ (note 22)
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Bénéfice avant impôts sur le résultat		15 082	16 748
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	9	9 412	7 159
Amortissement des immobilisations incorporelles	11	2 064	1 510
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	9	(168)	(36)
Gain sur cession de placements dans une société associée		-	(209)
Rémunération fondée sur des actions	14	1 009	819
Charges financières		1 224	440
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles		107	116
Participation au résultat net d'une société associée, déduction faite des dividendes		-	(216)
		<u>28 730</u>	<u>26 331</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	16	(7 570)	(20 694)
Impôt sur le résultat payé		(3 801)	(5 786)
Charges financières payées		<u>(1 158)</u>	<u>(360)</u>
		16 201	(509)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de l'entreprise Lantech Drilling Services Inc., incluant le découvert bancaire acquis	2	(5 445)	-
Acquisition de l'entreprise 1085820 Ontario Limited., déduction faite de l'encaisse acquise	2	-	(3 240)
Acquisition de l'entreprise Morris Drilling Inc., déduction faite de l'encaisse acquise	2	-	(2 578)
Produit de la cession d'un placement dans une société associée		-	528
Acquisition d'immobilisations corporelles		(18 377)	(18 647)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		1 675	1 244
		<u>(22 147)</u>	<u>(22 693)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'émission d'actions		31	4
Produit de la dette à long terme		102 925	21 507
Remboursement de la dette à long terme		<u>(94 394)</u>	<u>(7 121)</u>
		8 562	14 390
Effet des variations des taux de change		<u>41</u>	<u>-</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse		2 657	(8 812)
Encaisse (découvert bancaire) au début de l'exercice		<u>(698)</u>	<u>8 114</u>
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de l'exercice		<u>1 959</u>	<u>(698)</u>
Renseignements complémentaires	16		

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses principales filiales sont les suivants :

	<u>% droits de vote</u>
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Orbit Garant Ontario Inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Forage Orbit inc. (dissoute le 6 septembre 2012)	100 %
9129-5642 Québec inc. (dissoute le 30 décembre 2011)	100 %
Lantech Drilling Services Inc. (depuis le 16 décembre 2011)	100 %

2. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Acquisition de Lantech Drilling Services Inc.

Le 16 décembre 2011, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Lantech Drilling Services Inc., qui offre des services spécialisés de forage et géotechniques relatifs au minerai de fer. Cette acquisition vient renforcer la Société avec l'ajout de gestionnaires d'expérience et de foreurs et techniciens qualifiés dans l'est du Canada et fournit un point d'entrée stratégique dans le marché du forage en Afrique de l'Ouest. L'acquisition a été réalisée pour une contrepartie nette totale de 6 614 \$, payable au moyen d'un montant en espèces de 3 506 \$ (calculé selon le montant brut de la contrepartie en espèces de 8 380 \$, déduction faite du découvert bancaire et de la dette à long terme d'un montant de 4 874 \$), de l'émission de 217 082 actions ordinaires de la société pour un montant de 989 \$ ainsi que d'une contrepartie conditionnelle de 2 119 \$. De plus, la Société a payé un montant en espèces de 3 109 \$ à titre de compensation pour le fonds de roulement net de l'entreprise à la date d'acquisition. Les montants à payer à titre de compensation pour le fonds de roulement net de l'entreprise ne portaient pas intérêt et ont été payés dans les cinq jours suivant la livraison des états financiers de Lantech Drilling Services Inc. Un montant de 1 050 \$ a été comptabilisé au titre des immobilisations incorporelles et 4 056 \$ au titre du goodwill. Le montant du goodwill n'est pas déductible fiscalement.

Le prix d'achat de Lantech Drilling Services Inc. est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs précis au titre des bénéfices pour les exercices se terminant les 15 décembre 2012, 2013 et 2014. La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

2. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES (suite)

Acquisition de 1085820 Ontario Limited (Advantage Control Technologies) :

Le 8 novembre 2010, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de 1085820 Ontario Limited, entreprise spécialisée dans les technologies et le matériel permettant le développement de nouvelles technologies dans le domaine du forage minier au Canada. L'ajout de ces technologies avancées devrait permettre d'augmenter de façon significative la productivité, d'améliorer la santé et la sécurité et d'optimiser l'efficacité des travailleurs de la société. L'acquisition a été réalisée pour une contrepartie nette totale de 3 585 \$, payable au moyen d'un montant en espèces de 2 935 \$, de l'émission de 132 743 actions ordinaires de la société pour un montant de 650 \$ ainsi que d'une contrepartie conditionnelle de 2 014 \$. De plus, la Société a payé un montant en espèces de 521 \$ à titre de compensation pour le fonds de roulement net de l'entreprise à la date d'acquisition. Les montants à payer à titre de compensation pour le fonds de roulement net de l'entreprise ne portaient pas intérêt et ont été payés dans les dix jours suivant la livraison des états financiers de 1085820 Ontario Limited. Un montant de 4 322 \$ a été comptabilisé au titre des immobilisations incorporelles et de 1 846 \$ au titre du goodwill. Le montant du goodwill n'est pas déductible fiscalement.

Toujours dans le cadre de cette transaction, la Société a acquis certains équipements relatifs à cette entreprise pour un montant payable en espèces de 375 \$.

Le prix d'achat de 1085820 Ontario Limited est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs précis au titre des bénéfices pour les exercices se terminant les 8 novembre 2012, 2013 et 2014 (initialement les 8 novembre 2011, 2012 et 2013). La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Au cours de l'exercice, la Société a modifié les dates auxquelles les objectifs précis au titre des bénéfices devaient être atteints, les faisant passer des 8 novembre 2011, 2012 et 2013 aux 8 novembre 2012, 2013 et 2014.

Acquisition de Morris Drilling Inc. :

Le 13 décembre 2010, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Morris Drilling Inc., entreprise opérant dans le domaine du forage de surface au Canada. Cette acquisition s'inscrit directement dans la stratégie de croissance de la Société et augmente sa présence dans le marché nord-ontarien. L'acquisition a été réalisée pour une contrepartie nette totale de 3 427 \$ payable au moyen d'un montant en espèces de 2 595 \$ et de l'émission de 173 010 actions ordinaires de la société pour un montant de 832 \$. De plus, la Société a reçu un montant en espèces de 100 \$ à titre de compensation pour le fonds de roulement net de la société à la date d'acquisition. Le montant à recevoir à titre de compensation pour le fonds de roulement net ne portait pas intérêt et a été reçu dans les dix jours suivant la livraison des états financiers de Morris Drilling Inc. Un montant de 1 900 \$ a été comptabilisé au titre des immobilisations incorporelles et un montant de 1 171 \$ au titre du goodwill. Le montant du goodwill n'est pas déductible fiscalement.

Les résultats opérationnels de 1085820 Ontario Limited, de Morris Drilling Inc. et de Lantech Drilling Services Inc. sont inclus dans les états financiers consolidés à compter du 8 novembre 2010, du 13 décembre 2010 et du 16 décembre 2011 respectivement.

Le 1^{er} janvier 2011, Morris Drilling Inc. a été fusionnée avec 1085820 Ontario Limited et le 8 février 2011, 1085820 Ontario Limited a modifié sa dénomination sociale pour Orbit Garant Ontario Inc.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

2. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES (suite)

Les prix d'acquisition des opérations susmentionnées ont été répartis entre les actifs nets acquis selon leur juste valeur estimative comme suit :

Date d'acquisition des entreprises :	Lantech Drilling Services Inc. (16 décembre 2011)	1085820 Ontario Limited (8 novembre 2010)	Morris Drilling Inc. (13 décembre 2010)
	\$	\$	\$
Encaisse (découvert bancaire)	(1 939)	70	17
Débiteurs	4 588	632	667
Autres actifs courants	4 497	626	262
Immobilisations corporelles	5 240	524	738
Goodwill	4 056	1 846	1 171
Immobilisations incorporelles	1 050	4 322	1 900
Passifs courants	(3 976)	(407)	(922)
Dette à long terme	(2 935)	-	-
Impôt différé	(858)	(1 118)	(506)
Prix d'acquisition	<u>9 723</u>	<u>6 495</u>	<u>3 327</u>
Contrepartie			
Montant en espèces	3 506	3 310	2 595
Émission d'actions ordinaires	989	650	832
Montant à payer (à recevoir) à titre de compensation pour le fonds de roulement net de l'entreprise	3 109	521	(100)
Contreparties conditionnelles	2 119	2 014	-
	<u>9 723</u>	<u>6 495</u>	<u>3 327</u>

Goodwill découlant des acquisitions d'entreprises

Les regroupements d'entreprises ont donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour les regroupements comprenait des montants relatifs aux avantages liés à la synergie attendue de la main-d'oeuvre unifiée, à la croissance des produits et au développement de futur marché. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

Frais d'acquisition d'entreprises

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2012, les frais d'acquisition d'entreprises de 372 \$ (328 \$ en 2011) relatifs aux transactions susmentionnées ont été inclus dans les frais généraux et administratifs de l'état consolidé du résultat.

Incidences des acquisitions d'entreprises sur le résultat

Les produits et le bénéfice net consolidés attribuables aux actionnaires de la Société pour 2012 comprennent environ 12 629 \$ et 1 804 \$, respectivement, provenant des acquisitions d'entreprises conclues durant cet exercice. Si toutes les acquisitions d'entreprises de 2012 avaient eu lieu le 1^{er} juillet 2011, les produits et le bénéfice net consolidés pro forma attribuables aux actionnaires de la Société auraient été d'environ 25 748 \$ et 2 890 \$, respectivement. Ces montants pro forma sont des estimations fondées sur les résultats des entreprises acquises avant que la Société n'en fasse l'acquisition, ajustés pour refléter les méthodes comptables de la Société en cas d'écarts importants, qui ne devaient en aucun cas être considérés comme une indication des résultats futurs de la Société.

Pour les acquisitions d'entreprises complétées en 2011, il est impossible d'estimer les produits et le bénéfice net attribuables aux produits supplémentaires générés, car leurs activités ont été intégrées avec les activités existantes.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés reflètent la première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») qui ont remplacé les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada le 1^{er} janvier 2011. Toutes les informations à fournir et explications relatives à la première application des IFRS sont présentées à la note 22, qui fournit l'information jugée importante pour la compréhension des premiers états financiers en IFRS de la Société. Cette note présente également le rapprochement entre les données financières de 2011 établies selon les PCGR du Canada et les données financières de 2011 établies selon les IFRS, y compris le rapprochement des états consolidés du résultat et du résultat global et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 30 juin 2011, ainsi que le rapprochement des bilans consolidés et des capitaux propres au 1^{er} juillet 2010 et au 30 juin 2011.

Les états financiers consolidés IFRS ont été préparés conformément aux méthodes comptables suivantes :

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. Ces états financiers consolidés doivent être lus en parallèle avec l'information relative à la transition aux IFRS comprise à la note 22.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 19 septembre 2012.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des contreparties conditionnelles qui ont été mesurées à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société et ses filiales exercent leurs activités (la « monnaie fonctionnelle »).

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la société. La Société exerce le contrôle d'une entité lorsqu'elle a le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles dans le but d'en obtenir des avantages.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de contreparties conditionnelles. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les résultats opérationnels d'une entreprise acquise sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les frais d'acquisition et d'intégration d'une entreprise acquise sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires à la section « Capitaux propres » du bilan consolidé.

Conversion des devises

Les états financiers des établissements étrangers sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de la période pour les produits et les charges. Les ajustements découlant de l'écart de conversion de devises sont inscrits aux autres éléments du résultat global.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont des transactions libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les transactions conclues en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change sur les actifs et passifs libellés en devises sont inclus dans l'état du résultat global.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

<u>Actif/passif</u>	<u>Classement</u>	<u>Mesure</u>
Encaisse	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Découvert bancaire	Autres passifs	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Contrepartie conditionnelle	-	Juste valeur
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Créances clients

Les créances clients sont initialement évaluées à leur juste valeur, déduction faite d'une provision pour créances douteuses et d'une provision pour retours sur ventes. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et des tendances historiques. Des comptes clients individuels sont radiés lorsque la direction estime qu'ils ne peuvent être recouvrés. La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse de l'âge des débiteurs, de l'expérience passée, des risques spécifiques associés au client et à d'autres informations pertinentes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et 75 % du coût, respectivement. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements dans des sociétés associées

Les placements dans des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation de la Société au résultat net de ces sociétés associées est comptabilisée dans l'état du résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication d'équipements de forage comprennent les matières, la main-d'oeuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles construites par l'entité pour elle-même comprend également les coûts d'emprunt. Les dépenses futures, telles que les charges d'entretien et de réparations, sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais d'entretien sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais engagés pour des améliorations importantes sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments et composantes	5 à 40 ans
Matériel de forage	5 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Autres	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins auxquelles elles sont destinées.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Goodwill

Le goodwill découle initialement d'une acquisition d'entreprise. Il est évalué et comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables pris en charge comptabilisés. Si la Société acquiert moins de 100 % de la participation dans l'entreprise acquise à la date d'acquisition, le goodwill attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est également comptabilisé à la juste valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur les durées suivantes :

Relation client	36 mois
Développement de technologies de forage	60 mois
Accord de non-concurrence	36 mois

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs à long terme

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société vérifie si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente représente le montant, déduction faite des coûts de cession, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être reprise dans l'état du résultat jusqu'à concurrence de l'excédent de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT sur sa valeur comptable.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporelles seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont inscrits en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de location

Les actifs sous contrat de location sont classés au début du contrat de location en tant que (i) contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou en tant que (ii) contrats de location simple pour tous les autres contrats de location. Tous les contrats de location actuels de la Société sont classés comme contrats de location simple.

Les paiements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif locatif offert au preneur est différé et constaté uniformément sur la durée du contrat de location.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante de la réserve réglée en instruments de capitaux propres. Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux bénéfices non distribués.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les estimations, les hypothèses et les jugements sont révisés régulièrement par la Société et sont fondés sur des données historiques et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs, jugés raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, formule des hypothèses et émet des jugements concernant l'avenir. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Les estimations, les hypothèses et les jugements qui risquent d'entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont abordés ci-dessous.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la direction prend en considération les données les plus fiables et celles disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et 75 % du coût respectivement. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Durée d'utilité des actifs amortissables

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2012, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

Regroupement d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier. Tout changement d'estimation lors de la comptabilisation initiale aurait une incidence sur la mesure du goodwill.

Dépréciation estimative du goodwill

La Société teste annuellement le goodwill afin de déterminer s'il a subi une perte de valeur, conformément à la convention comptable énoncée dans le sommaire des principales méthodes comptables. Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminées sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Impôt sur le résultat exigible

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à travers le monde. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles, en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un bénéfice imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des résultats non imposables importants et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de bénéfice imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et circonstances spécifiques.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque (i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand (ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

Contreparties conditionnelles

La direction a estimé la juste valeur des contreparties conditionnelles en se basant sur les résultats et le budget des filiales. Toutefois, le montant réel des contreparties conditionnelles peut varier en raison de changements imprévus dans les activités des filiales.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

Monnaie fonctionnelle

La Société a exercé son jugement dans la détermination de la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales. Le choix de la monnaie fonctionnelle a été basé sur la devise qui a la plus grande influence sur les prix de vente, la rémunération de la main-d'œuvre, le coût des matières et tout autre coût relatif aux services offerts.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

5. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les nouvelles normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a pas encore été déterminée :

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs et passifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporés énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 10 – États financiers consolidés

IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et une partie d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. Cette norme fournit des directives supplémentaires sur le concept de contrôle en tant que facteur déterminant dans la décision d'inclure une entité dans le périmètre des états financiers consolidés de la société mère. IFRS 10 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 11 – Partenariats

IFRS 11 remplace IAS 31, *Participations dans des coentreprises*. Cette norme fournit des directives qui mettent l'accent sur les droits et obligations de l'accord, et non sur sa forme juridique. Elle supprime également le choix d'utiliser la méthode de la consolidation proportionnelle lors de la comptabilisation des participations d'une entité dans des coentreprises. La nouvelle norme exige que ces participations soient comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. IFRS 11 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences relatives aux informations à fournir pour tous les types de participations dans d'autres entités, y compris les partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et autres véhicules hors bilan. IFRS 12 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 définit la juste valeur, prescrit les informations à fournir sur les évaluations de la juste valeur et fournit les directives pour évaluer la juste valeur lorsqu'il est requis ou permis de le faire en vertu des normes IFRS. IFRS 13 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

6. CHARGES PAR NATURE

Détail de la charge d'amortissement

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles a été présentée à l'état du résultat comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	8 544	6 794
Frais généraux et administratifs	2 932	1 875
Total de l'amortissement	11 476	8 669

Principales charges par nature

Les charges opérationnelles, les frais généraux et administratifs, les autres charges (produits) et les charges financières, par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Amortissement	11 476	8 669
Charges au titre des avantages du personnel	68 097	54 594
Coût des stocks	31 661	27 097
Autres charges	28 440	20 630
Total des coûts des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs et des autres charges (produits)	139 674	110 990

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

7. STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

	30 juin 2012	30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2010
	\$	\$	\$
Pièces de rechange, montant brut	10 651	7 647	5 242
Fournitures, montant brut	30 301	24 381	16 891
Autre	1 084	1 618	575
	<u>42 036</u>	<u>33 646</u>	<u>22 708</u>

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les têtes de foreuses. Les pièces de rechange sont comptabilisées en charges au moment où les pièces sont utilisées. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les marteaux, les trépan, les câbles et les boîtiers de forage. Les fournitures sont comptabilisées en charges au moment de leur livraison sur les sites de forage.

Le coût des stocks, qui a été passé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
	31 661	27 097

Au cours de l'exercice, aucune réduction importante de la valeur des stocks n'a été constatée en raison d'une valeur nette de réalisation inférieure au coût et aucune réduction de valeur constatée dans un exercice antérieur n'a fait l'objet d'une reprise.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité des stocks.

8. PLACEMENTS DANS UNE SOCIÉTÉ ASSOCIÉE

	30 juin 2012	30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2010
	\$	\$	\$
6483976 Canada inc. (Usinage X-SPEC) :			
4 000 actions de catégorie A, représentant 40 % des actions avec droits de vote, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	838
48 000 actions de catégorie I, sans droit de participation, sans droit de vote, donnant droit à un dividende maximal de 8 % par année, rachetables au gré de la société pour un montant de 48 000 \$, au coût	-	-	48
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>886</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes par période :

Coût	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2010	761	3 146	33 037	8 519	1 191	46 654
Acquisitions	37	6 047	9 156	2 715	692	18 647
Dispositions	(69)	(526)	(1 016)	(426)	-	(2 037)
Acquisitions d'entreprises (note 2)	-	-	1 053	177	32	1 262
Solde au 30 juin 2011	729	8 667	42 230	10 985	1 915	64 526
Acquisitions	1	613	13 147	3 803	813	18 377
Dispositions	(293)	(75)	(2 441)	(429)	(3)	(3 241)
Acquisitions d'entreprises (note 2)	75	557	4 290	235	83	5 240
Effet des variations des taux de change	-	-	(24)	(3)	-	(27)
Solde au 30 juin 2012	512	9 762	57 202	14 591	2 808	84 875

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2010	-	234	11 405	2 751	583	14 973
Amortissement	-	130	5 190	1 568	271	7 159
Dispositions	-	(140)	(437)	(252)	-	(829)
Solde au 30 juin 2011	-	224	16 158	4 067	854	21 303
Amortissement	-	549	6 434	2 075	354	9 412
Dispositions	-	(21)	(1 434)	(279)	-	(1 734)
Effet des variations des taux de change	-	-	12	2	-	14
Solde au 30 juin 2012	-	752	21 170	5 865	1 208	28 995

Valeur comptable nette

Au 1 ^{er} juillet 2010	761	2 912	21 632	5 768	608	31 681
Au 30 juin 2011	729	8 443	26 072	6 918	1 061	43 223
Au 30 juin 2012	512	9 010	36 032	8 726	1 600	55 880

Le gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 168 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2012 (un gain de 36 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2011) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

10. GOODWILL

Les variations du solde du goodwill sont les suivantes :

	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2010	19 698
Acquisitions d'entreprises (note 2)	3 017
Solde au 30 juin 2011	22 715
Acquisitions d'entreprises (note 2)	4 056
Solde au 30 juin 2012	26 771

Goodwill acquis

Un goodwill a découlé des acquisitions d'entreprises parce que le montant total de la contrepartie excédait la juste valeur des actifs nets acquis. De plus, la contrepartie payée pour l'acquisition des entreprises incluait les avantages économiques attendus relatifs aux synergies présumées, à la croissance des produits et au développement de marchés futurs, ainsi que les économies possibles de la combinaison de la main-d'oeuvre de la Société avec celle de la société acquise. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill, car ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Allocation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie (UGT)

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, le goodwill a été affecté aux unités génératrices de trésorerie suivantes, soit les unités qui devraient bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises qui ont entraîné un goodwill :

	30 juin 2012	30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2010
	\$	\$	\$
Canada	18 930	16 844	13 827
International	7 841	5 871	5 871
	<u>26 771</u>	<u>22 715</u>	<u>19 698</u>

Canada

La valeur recouvrable de l'UGT canadienne a été déterminée avec un calcul de valeur d'utilité, qui utilise des projections de flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers et des prévisions futures approuvées par la direction, couvrant une période de cinq ans et affichant un taux d'actualisation après impôt de 12,3 % par année. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés à partir d'un taux de croissance constant de 2 % par année. La direction estime que tout changement possible et raisonnable dans les hypothèses clés sur lesquelles la valeur recouvrable est fondée n'entraînerait pas une valeur comptable totale supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

International

La valeur recouvrable de l'UGT internationale a été déterminée avec un calcul de valeur d'utilité, qui utilise des projections de flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers et des prévisions futures approuvées par la direction, couvrant une période de cinq ans et affichant un taux d'actualisation après impôt de 18,7 % par année. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés à partir d'un taux de croissance constant de 2 % par année. La direction estime que tout changement possible et raisonnable dans les hypothèses clés sur lesquelles la valeur recouvrable est fondée n'entraînerait pas une valeur comptable totale supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

10. GOODWILL (suite)

Hypothèses clés

Les hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité des UGT canadienne et internationale sont les suivantes :

Coûts opérationnels et dépenses d'investissement

Les coûts opérationnels et les dépenses d'investissement sont fondés sur des prévisions internes de gestion. Les hypothèses de coûts intègrent l'expérience et l'expertise de la direction, les coûts opérationnels actuels, la nature et l'emplacement des sites opérationnels et le risque associé avec les différentes activités opérationnelles. Les dépenses d'investissement futures sont basées sur la meilleure estimation de la direction des besoins de capital futurs de la Société. Toutes les dépenses d'investissement engagées et prévues qui ont été ajustées pour l'estimation des coûts futurs sont comprises dans les flux de trésorerie projetés.

Marge brute

Les principales hypothèses de la direction comprennent une marge brute stable, qui a été déterminée en fonction des résultats antérieurs de la Société et sur le marché. La direction s'attend à ce que la marge brute reste dans une fourchette fidèle aux résultats historiques obtenus.

Taux d'actualisation

Des ajustements aux taux utilisés sont faits pour les risques qui ne sont pas reflétés dans les flux de trésorerie sous-jacents. Ces taux sont basés sur le coût moyen pondéré du capital pour un groupe de sociétés minières similaires à la société et ont été calculés sur la base des estimations de la direction.

La Société a effectué son test annuel de dépréciation du goodwill et n'a pas identifié de perte de valeur.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations du solde des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

	Relation client	Développement de technologies de forage (a)	Accord de non-concurrence	Total
Coût	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2010	14 024	-	2 110	16 134
Acquisitions d'entreprises (note 2)	2 940	2 912	370	6 222
Solde au 30 juin 2011	16 964	2 912	2 480	22 356
Acquisitions d'entreprises (note 2)	1 050	-	-	1 050
Solde au 30 juin 2012	18 014	2 912	2 480	23 406

	Relation client	Développement de technologies de forage (a)	Accord de non-concurrence	Total
Amortissement cumulé	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2010	13 257	-	1 503	14 760
Amortissement	1 026	-	484	1 510
Solde au 30 juin 2011	14 283	-	1 987	16 270
Amortissement	1 174	582	308	2 064
Solde au 30 juin 2012	15 457	582	2 295	18 334

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Valeur comptable nette

Au 1 ^{er} juillet 2010	767	-	607	1 374
Au 30 juin 2011	2 681	2 912	493	6 086
Au 30 juin 2012	2 557	2 330	185	5 072

(a) Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2011, le développement de technologies de forage n'a pas été amorti, car il était toujours en développement.

12. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2012 \$	30 juin 2011 \$	1 ^{er} juillet 2010 \$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 40 millions de dollars, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %, échéant en mai 2015, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs (a) (b)	25 590	14 618	-
Emprunts, portant intérêt à des taux variant de 0 % à 1,5 %, remboursables par versements mensuels de 39 \$, échéant en septembre 2014, garantis par des véhicules dont la valeur comptable nette était de 1 183 \$ au 30 juin 2012, 550 \$ au 30 juin 2011 et 552 \$ au 1 ^{er} juillet 2010	782	223	375
	26 372	14 841	375
Tranche à court terme	(401)	(168)	(203)
	25 971	14 673	172

(a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,5 % et 1,50 %. Selon certaines conditions, la facilité de crédit peut être augmentée d'un montant de 20 millions de dollars jusqu'à un montant maximal autorisé de 60 millions de dollars.

(b) Un montant non amorti de 210 \$ (276 \$ au 30 juin 2011 et néant au 1^{er} juillet 2010) correspondant à des frais financiers a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir note 13).

Au 30 juin 2012, le taux préférentiel était de 3 % (3 % au 30 juin 2011 et 2,5 % au 1^{er} juillet 2010).

Les versements de capital requis au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	\$
2013	401
2014	316
2015	25 865

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

13. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, les capitaux propres, la dette à long terme et le découvert bancaire, déduction faite de l'encaisse.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2010
	\$	\$	\$
Découvert bancaire	-	698	-
Dette à long terme	26 372	14 841	375
Capital-actions	54 411	53 386	51 898
Réserve réglée en instrument de capitaux propres	3 524	2 520	1 703
Bénéfices non distribués	57 797	47 437	35 991
Encaisse	(1 959)	-	(8 114)
	<u>140 145</u>	<u>118 882</u>	<u>81 853</u>

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de : i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le bénéfice avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2012, au 30 juin 2011 et au 1^{er} juillet 2010, la Société était, et continue d'être en conformité avec ces clauses restrictives et toutes les autres conditions qui lui sont imposées par ses ententes de financement.

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de trésorerie, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, dépendamment de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

14. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission

Actions ordinaires émises :

	30 juin 2012		30 juin 2011	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	33 048 937	53 406	32 738 684	51 918
Actions émises :				
Dans le cadre des acquisitions d'entreprises (a)	217 082	989	305 753	1 482
Options sur actions exercées	10 500	16	4 500	6
	<u>33 276 519</u>	<u>54 411</u>	<u>33 048 937</u>	<u>53 406</u>
Financement destiné à l'achat d'actions (b)	-	-	-	(20)
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>33 276 519</u></u>	<u><u>54 411</u></u>	<u><u>33 048 937</u></u>	<u><u>53 386</u></u>

(a) Émission d'actions ordinaires :

Le 16 décembre 2011, la Société a émis un total de 217 082 actions ordinaires pour un montant total de 989 \$, au titre de la contrepartie relative à l'acquisition de Lantech Drilling Services Inc. (voir note 2).

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2011, la Société a émis un total de 305 753 actions ordinaires en novembre et en décembre 2010 pour un montant total de 1 482 \$ au titre de la contrepartie relative à l'acquisition de 1085820 Ontario Limited et à celle de Morris Drilling inc. (voir note 2).

(b) Financement destiné à l'achat d'actions :

Le 20 août 2007, 13 333 actions ordinaires ont été émises à un salarié de la Société au prix de 1,50 \$ par action ordinaire dans le cadre du régime d'actionnariat des salariés de la Société. La Société a accordé un prêt sur cinq ans s'élevant à 20 \$ à ce salarié conformément aux modalités et conditions exposées dans un billet garanti par 13 333 actions ordinaires. Les intérêts sur le capital du prêt sont calculés et composés annuellement à un taux de 8 %. Le prêt a été remboursé en juin 2012.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

14. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Bénéfice par action

Le bénéfice par action ordinaire dilué a été calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet dilutif des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

	30 juin 2012	30 juin 2011
Bénéfice par action de base		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	10 360 \$	11 446 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 175 208	32 918 727
Bénéfice par action de base	<u>0,31 \$</u>	<u>0,35 \$</u>
	30 juin 2012	30 juin 2011
Bénéfice par action dilué		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	10 360 \$	11 446 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 175 208	32 918 727
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	955 726	851 336
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	34 130 934	33 770 063
Bénéfice par action dilué	<u>0,30 \$</u>	<u>0,34 \$</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

14. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2007

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2007 ») dont l'objectif est de conserver, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers qualifiés de la Société.

En juin 2008, les modalités d'acquisition des droits et d'échéance des options en cours ont été modifiées. Les droits sur les options deviendront maintenant acquis 31 jours après la date de clôture du PAPE, à un taux de 50 %, et lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture du PAPE, à un taux de 25 %. Les options expireront 10 ans après la date d'attribution.

Régime d'options sur actions de 2008

Également, le 26 juin 2008, la Société a établi un nouveau régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le nouveau régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le nouveau régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises aux termes du nouveau régime d'options sur actions ou réservées aux fins d'émission lors de la levée d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions de 2008 ne pourra excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation compte tenu du placement du 26 juin 2008 moins le nombre d'options émises aux termes du régime d'options antérieur. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administrera le Régime d'options sur actions de 2008 et déterminera, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix de levée et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviendront acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expireront au plus tard 10 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix de levée d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

14. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Toutes les options sur actions en circulation sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 1 ^{er} juillet 2010	1 973 000	2,42
Attribuées au cours de l'exercice	365 000	5,73
Exercées au cours de l'exercice	(4 500)	1,00
En circulation au 30 juin 2011	2 333 500	2,94
Attribuées au cours de l'exercice	300 000	5,60
Exercées au cours de l'exercice	(10 500)	1,00
En circulation au 30 juin 2012	2 623 000	3,25
Exerçables au 30 juin 2012	1 726 000	2,29

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en circulation au 30 juin 2012 :

Prix d'exercice \$	En circulation au 30 juin 2012	Durée de vie moyenne restante (années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Exerçables au 30 juin 2012	Prix d'exercice moyen pondéré \$
1,00 - 1,50	1 033 000	4,62	1,02	1 033 000	1,02
4,00	925 000	6,44	4,00	620 000	4,00
5,60 - 6,02	665 000	5,85	5,67	73 000	5,73
	<u>2 623 000</u>			<u>1 726 000</u>	

La Société a calculé le montant de la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en novembre 2011	Attribuées en février 2011	Attribuées en novembre 2010
Taux d'intérêt sans risque	2,07 %	2,31 %	1,84 %
Durée de vie prévue (années)	5	5	5
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	70,06%	67,96 %	68,88 %
Rendement attendu	0 %	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	3,76 \$	3,45 \$	3,17 \$

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

14. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Charges liées à rémunération fondée sur des actions	1 009	819

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat se présente comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	4 713	5 569
Ajustements relatifs à l'exercice antérieur	(3)	78
	<u>4 710</u>	<u>5 647</u>
Impôt différé		
Exercice considéré	(11)	(348)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	23	3
	<u>12</u>	<u>(345)</u>
	<u><u>4 722</u></u>	<u><u>5 302</u></u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Le tableau suivant présente la façon dont la charge d'impôt diffère des montants calculés en appliquant les taux canadiens prévus par la loi (fédéral et provinciaux) :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	15 082	16 748
Taux d'imposition prévus par la loi	27,27 %	29,20 %
Impôt sur le résultat selon les taux d'imposition prévus par la loi	4 112	4 890
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles et autres	304	193
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	275	239
Participation non imposable au résultat net d'une société associée	-	(66)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	23	3
Ajustements liés à l'exercice précédent	(3)	78
Portion non imposable des gains en capital	(3)	(69)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	14	34
Total de l'impôt sur le résultat	<u>4 722</u>	<u>5 302</u>

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	30 juin 2011	Constaté à l'état du résultat	Acquisitions d'entreprises (Note 2)	30 juin 2012
	\$	\$	\$	\$
Actif d'impôt différé :				
Frais d'émission d'actions	217	(217)	-	-
Placements à long terme	-	-	-	-
Total des actifs d'impôt différé	<u>217</u>	<u>(217)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Passif d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles	1 098	344	577	2 019
Immobilisations incorporelles	1 734	(549)	281	1 466
Total des passifs d'impôt différé	<u>2 832</u>	<u>(205)</u>	<u>858</u>	<u>3 485</u>
Passif d'impôt différé, montant net	<u>2 615</u>	<u>12</u>	<u>858</u>	<u>3 485</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	1 ^{er} juillet 2010	Constaté à l'état du résultat	Acquisitions d'entreprises (Note 2)	30 juin 2011
	\$	\$	\$	\$
Actif d'impôt différé :				
Frais d'émission d'actions	444	(227)	-	217
Placements à long terme	13	(13)	-	-
Total des actifs d'impôt différé	<u>457</u>	<u>(240)</u>	<u>-</u>	<u>217</u>
Passif d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles	1 313	(215)	-	1 098
Immobilisations incorporelles	479	(370)	1 625	1 734
Total des passifs d'impôt différé	<u>1 792</u>	<u>(585)</u>	<u>1 625</u>	<u>2 832</u>
Passif d'impôt différé, montant net	<u><u>1 335</u></u>	<u><u>(345)</u></u>	<u><u>1 625</u></u>	<u><u>2 615</u></u>

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Débiteurs	2 688	(10 577)
Stocks	(3 980)	(10 068)
Charges payées d'avance	(389)	(228)
Créditeurs et charges à payer	(5 889)	179
	<u>(7 570)</u>	<u>(20 694)</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

17. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location simple échéant en 2017 à verser une somme de 612 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée en vertu de contrats de location de locaux échéant en 2021 à verser des loyers minimaux de 1 535 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	<u>\$</u>
2013	468
2014	393
2015	297
2016	208
2017	188
Exercices subséquents	593

Les paiements au titre de la location comptabilisés comme charges au cours de l'exercice totalisent 369 \$ (153 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2011). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à 2867-3820 Québec inc., dont le propriétaire est un administrateur de la Société.

La Société était également liée à 6483976 Canada inc. (Usinage X-SPEC) jusqu'au 31 janvier 2011 en raison de l'influence notable qu'elle exerçait sur cette société.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les opérations suivantes avec ses sociétés liées :

	<u>30 juin 2012</u>	<u>30 juin 2011</u>
	\$	\$
Ventes - 6483976 Canada Inc.	-	47
Achats - 6483976 Canada Inc.	-	1 267
Location - 2867-3820 Québec Inc.	20	95

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

19. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Salaires et bénéfices marginaux	1 422	1 229
Rémunération fondée sur des actions	708	988
	<u>2 130</u>	<u>2 217</u>

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf ce qui est mentionné dans cette note.

Risque de change

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 juin 2012, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 935 \$ (296 \$ au 30 juin 2011; 228 \$ au 1^{er} juillet 2010) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 2 195 \$ (388 \$ au 30 juin 2011; 516 \$ au 1^{er} juillet 2010).

Au 30 juin 2012, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante du bénéfice net et du résultat global d'environ 193 \$ (18 \$ au 30 juin 2011).

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle peut seulement faire des affaires avec des contreparties solvables et obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des analyses de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la société dépend du niveau d'activités d'exploration et de développement menées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalent à 90 % des débiteurs. Au 30 juin 2012, le montant de la couverture d'assurance de EDC représente approximativement 24 % des débiteurs (33 % au 30 juin 2011; 53 % au 1^{er} juillet 2010).

La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des débiteurs, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les débiteurs et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	734	1 070
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	315	5
Radiation de débiteurs	(733)	-
Sommes recouvrées	(8)	(341)
Solde à la fin de l'exercice	<u>308</u>	<u>734</u>

Au 30 juin 2012, 43 % (43 % au 30 juin 2011; 54,9 % au 1^{er} juillet 2010) des créances clients sont classées comme étant des débiteurs courants et 1 % des débiteurs ont subi une baisse de valeur (2 % au 30 juin 2011; 5 % au 1^{er} juillet 2010).

Deux clients importants représentaient 34 % des créances clients au 30 juin 2012 (au 30 juin 2011, un client important représentait 13 % de ces débiteurs; au 1^{er} juillet 2010, un client important représentait 10 % de ces débiteurs).

Un client important représentait 15 % des produits tirés des contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2012 (aucun client important ne représentait 10 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2011).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2012, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du bénéfice net d'environ 187 \$ (105 \$ au 30 juin 2011; aucune incidence significative au 1^{er} juillet 2010).

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, du découvert bancaire et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement semblables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur des contreparties conditionnelles a été déterminée selon une valeur actualisée.

Hiérarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

<u>Niveau</u>	<u>Base de détermination de la juste valeur</u>
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
Niveau 2	Données autres que les prix que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou directement observables pour l'actif ou le passif
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2012 et 2011, les contreparties conditionnelles, les seuls instruments financiers mesurés à la juste valeur, sont classées en tant qu'instruments financiers de niveau 3, car leur juste valeur a été déterminée en utilisant une valeur actualisée. Il n'y a pas de données observables sur un marché pour ces instruments financiers.

Le tableau suivant présente la variation des contreparties conditionnelles :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 130	-
Acquisitions d'entreprises (note 2)	2 119	2 014
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	107	116
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 356</u>	<u>2 130</u>

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 13, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

	Au 30 juin 2012			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	20 206	20 206	-	-
Contreparties conditionnelles	4 800	1 600	3 200	-
Dette à long terme (capital seulement)	26 582	401	316	25 865
	<u>51 588</u>	<u>22 207</u>	<u>3 516</u>	<u>25 865</u>

	Au 30 juin 2011			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	698	698	-	-
Créditeurs et charges à payer	19 009	19 009	-	-
Contrepartie conditionnelle	2 400	800	1 600	-
Dette à long terme (capital seulement)	15 117	168	55	14 894
	<u>37 224</u>	<u>20 675</u>	<u>1 655</u>	<u>14 894</u>

	Au 1 ^{er} juillet 2010			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	17 158	17 158	-	-
Dette à long terme (capital seulement)	375	203	172	-
	<u>17 533</u>	<u>17 361</u>	<u>172</u>	<u>-</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

21. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des bénéfices. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes, de la marge brute et du résultat net.

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société :

	30 juin 2012	30 juin 2011
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	132 925	108 725
International	21 831	19 013
	<u>154 756</u>	<u>127 738</u>
Marge brute		
Canada	22 482	18 514
International	11 180	9 960
	<u>33 662</u>	<u>28 474</u>
Frais généraux de la Société	17 249	11 604
Charges financières	1 331	556
Participation au résultat net d'une société associée	-	(225)
Gain sur cession de placements à long terme	-	(209)
Impôt sur le résultat	4 722	5 302
	<u>23 302</u>	<u>17 028</u>
Bénéfice net	<u>10 360</u>	<u>11 446</u>
Amortissement		
Canada	7 577	5 931
International	967	863
Immobilisations non attribuées et actifs communs	2 932	1 875
	<u>11 476</u>	<u>8 669</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

21. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011	Au 1 ^{er} juillet 2010
Actifs identifiables	\$	\$	\$
Canada	153 707	130 040	100 764
International	16 444	12 596	7 696
	<u>170 151</u>	<u>142 636</u>	<u>108 460</u>
Immobilisations corporelles			
Canada	49 939	39 415	28 210
International	5 941	3 808	3 471
	<u>55 880</u>	<u>43 223</u>	<u>31 681</u>

22. TRANSITION AUX IFRS

Les présents états financiers consolidés de la Société sont préparés selon les normes IFRS telles qu'elles sont décrites dans les méthodes comptables (note 3). La date du bilan d'ouverture en IFRS et la date de transition de la Société à ces normes sont le 1^{er} juillet 2010. IFRS 1 exige la présentation d'informations financières comparatives et impose aux nouveaux adoptants, dont la Société, l'application rétrospective de toutes les IFRS en vigueur pour l'exercice terminé le 30 juin 2012 pour la Société. Cependant, elle prévoit certaines exemptions optionnelles et certaines exceptions obligatoires pour les nouveaux adoptants des IFRS.

Avant l'adoption des IFRS, les états financiers consolidés de la Société étaient préparés selon les PCGR du Canada pour toutes les périodes allant jusqu'au 30 juin 2010, y compris l'exercice terminé à cette date. La Société a mis en application IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, pour préparer ses premiers états financiers consolidés en IFRS. L'incidence de la transition aux IFRS sur les capitaux propres, le résultat net, le résultat global et les flux de trésorerie est présentée dans cette note et est expliquée en détail dans les notes relatives aux tableaux.

Choix initiaux lors de l'adoption

La Société a appliqué IFRS 1 lors de la préparation des présents états financiers consolidés. La Société est tenue d'établir les méthodes comptables selon les IFRS à compter de la date de transition et, de façon générale, d'appliquer ces méthodes rétrospectivement pour déterminer le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} juillet 2010. IFRS 1 fournit un certain nombre d'exceptions obligatoires et d'exemptions optionnelles au principe général d'application rétrospective lors de la transition des PCGR du Canada aux IFRS par la Société. Les descriptions des exemptions et des exceptions applicables sont détaillées ci-dessous, de même que les choix de la Société :

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Exceptions obligatoires aux IFRS adoptés par la Société

Estimations - Conformément à IFRS 1, les estimations établies selon les IFRS par une entité à la date de transition aux IFRS doivent être cohérentes avec les estimations établies à la même date selon les PCGR du Canada antérieurs, à moins qu'il existe des éléments probants objectifs que ces estimations étaient erronées. Les estimations faites antérieurement par la Société selon les PCGR du Canada n'ont pas été révisées lors de l'application des IFRS.

Choix des exemptions optionnelles appliquées par la Société

Regroupements d'entreprises - IFRS 1 permet d'appliquer IFRS 3R (révisée), *Regroupements d'entreprises*, rétrospectivement ou prospectivement à partir de la date de transition. L'application rétrospective exigerait le retraitement de tous les regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. La Société a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3R aux regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition, de sorte que ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités. Par conséquent, IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, doit aussi être appliquée de manière prospective. Aucun écart entre la valeur comptable établie antérieurement selon les PCGR du Canada et le goodwill résultant de regroupements d'entreprises n'a été ajusté en raison de l'application de ces exemptions.

Rapprochements des PCGR du Canada et des IFRS

IFRS 1 impose à une entité de rapprocher ses capitaux propres, son résultat global et ses flux de trésorerie des exercices antérieurs. La première application des IFRS par la Société n'a pas eu d'incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, de financement ou d'investissement. Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements des capitaux propres, du bénéfice net et du résultat global selon les PCGR du Canada et les IFRS pour les exercices indiqués :

Rapprochement des capitaux propres

Explications	Au 30 juin 2011	Au 1 ^{er} juillet 2010
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	\$ 103 787	\$ 89 592
Différences avec les PCGR du Canada diminuant les capitaux propres publiés :		
Frais d'acquisition d'entreprises (c)	(328)	-
Contrepartie conditionnelle (b)	(116)	-
Total des capitaux propres selon les IFRS	103 343	89 592

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du bénéfice net et du résultat global

Pour l'exercice terminé le	Explications	30 juin 2011
		\$
Bénéfice net et résultat global selon les PCGR du Canada		12 128
Différences avec les PCGR du Canada diminuant le résultat publié :		
Frais d'acquisition d'entreprises	(c)	(328)
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	(b)	(116)
Rémunération fondée sur des actions	(a)	(238)
Bénéfice net et résultat global selon les IFRS		11 446

Modifications des méthodes comptables

Outre les exemptions et les exceptions décrites ci-dessus, les rubriques qui suivent font état des différences importantes entre les méthodes comptables antérieures conformes aux PCGR du Canada et les méthodes comptables conformes aux IFRS que la Société applique maintenant.

Rémunération fondée sur des actions

Selon les IFRS, lorsqu'une attribution fondée sur des actions est acquise en tranches échelonnées sur une période d'acquisition de droits (« acquisition graduelle de droits »), chaque tranche est comptabilisée comme une attribution distincte. Selon les PCGR du Canada, la Société avait le choix de comptabiliser l'attribution dans son ensemble, en fondant l'évaluation sur la durée de vie moyenne des attributions fondées sur des actions.

Rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS

Les IFRS utilisent un cadre de travail conceptuel similaire à celui des PCGR du Canada. Cependant, des différences importantes existent dans certaines normes d'évaluation et d'information. Bien que l'adoption des IFRS n'ait pas changé les flux de trésorerie de la Société, elle a entraîné des changements au bilan de la Société ainsi qu'à ses résultats opérationnels. Afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre ces changements, les bilans consolidés et les états consolidés du résultat et du résultat global de la Société, préparés en vertu des PCGR du Canada, ont été retraités selon les IFRS à différentes dates, et les différences dans les résultats sont expliquées comme l'exige IFRS 1.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Bilan consolidé au 1^{er} juillet 2010

Explications	Montant selon les PCGR du Canada	Ajustements découlant des IFRS	Reclassements découlant des IFRS	Montant selon les IFRS
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actifs courants				
Encaisse	8 114			8 114
Débiteurs	21 188			21 188
Stocks	22 708			22 708
Impôts sur le résultat à recouvrer	2 351			2 351
Charges payées d'avance	460			460
	54 821	-	-	54 821
Actifs non courants				
Placements dans une société associée	886			886
Immobilisations corporelles	31 681			31 681
Goodwill	19 698			19 698
Immobilisations incorporelles	1 374			1 374
Total de l'actif	108 460	-	-	108 460
PASSIF				
Passifs courants				
Créditeurs et charges à payer	17 158			17 158
Tranche à court terme de la dette à long terme	203			203
	17 361	-	-	17 361
Passifs non courants				
Dette à long terme	172			172
Impôt différé	1 335			1 335
	18 868	-	-	18 868
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	51 898			51 898
Réserve réglée en instruments de capitaux propres	(a) 1 369	334		1 703
Bénéfices non distribués	(a) 36 325	(334)		35 991
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	89 592	-	-	89 592
Total du passif et des capitaux propres	108 460	-	-	108 460

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

État consolidé du résultat et du résultat global pour l'exercice terminé le 30 juin 2011

	Explications	Montant selon les PCGR du Canada	Ajustements découlant des IFRS	Reclassements découlant des IFRS	Montant selon les IFRS
		\$	\$	\$	\$
Produits tirés de contrats		127 738			127 738
Coûts des produits tirés de contrats	(d)	92 471		6 793	99 264
Marge brute		35 267	-	(6 793)	28 474
Charges					
Frais généraux et administratifs	(a), (c), (d)	9 247	566	1 750	11 563
Amortissement des immobilisations corporelles	(d)	7 159		(7 159)	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	(d)	1 510		(1 510)	-
Perte de change	(d)	41		(41)	-
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(d)	(126)		126	-
Intérêts sur la dette à long terme	(d)	258		(258)	-
Intérêts et frais bancaires	(b), (d)	182	116	(298)	-
Autres charges	(d)	-		41	41
Charges financières	(d)	-		556	556
		18 271	682	(6 793)	12 160
Bénéfice avant les éléments suivants		16 996	(682)	-	16 314
Participation au résultat net d'une société associée		225			225
Gain sur cession de placements dans une société associée		209			209
Bénéfice avant impôt sur le résultat		17 430	(682)	-	16 748
Impôt sur le résultat		5 302			5 302
Bénéfice net et résultat global		12 128	(682)	-	11 446

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

Bilan consolidé au 30 juin 2011

	Explications	Montant selon les PCGR du Canada	Ajustements découlant des IFRS	Reclassements découlant des IFRS	Montant selon les IFRS
		\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Actifs courants					
	Débiteurs	33 865			33 865
	Stocks	33 646			33 646
	Impôts sur le résultat à recouvrer	2 412			2 412
	Charges payées d'avance	689			689
		70 612	-	-	70 612
Actifs non courants					
	Immobilisations corporelles	43 223			43 223
	Goodwill	21 061	1 654		22 715
	Immobilisations incorporelles	6 044	42		6 086
	Total de l'actif	140 940	1 696	-	142 636
PASSIF					
Passifs courants					
	Découvert bancaire	698			698
	Créditeurs et charges à payer	19 009			19 009
	Contrepartie conditionnelle	-	774		774
	Tranche à court terme de la dette à long terme	168			168
		19 875	774	-	20 649
Passifs non courants					
	Contrepartie conditionnelle	-	1 356		1 356
	Dette à long terme	14 673			14 673
	Impôts différés	2 605	10		2 615
		37 153	2 140	-	39 293
CAPITAUX PROPRES					
	Capital-actions	53 386			53 386
	Réserve réglée en instruments de capitaux propres	1 948	572		2 520
	Bénéfice non distribués	48 453	(1 016)	-	47 437
	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	103 787	(444)	-	103 343
	Total du passif et des capitaux propres	140 940	1 696	-	142 636

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action et aux données sur les options)

22. TRANSITION AUX IFRS (suite)

(a) Rémunération fondée sur des actions

PCGR du Canada - Pour les attributions fondées sur des actions assorties d'une acquisition graduelle des droits, la juste valeur totale de l'attribution est comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée de service requise pour assurer l'acquisition des droits.

IFRS - Chaque tranche d'une attribution assortie d'une acquisition graduelle des droits est traitée comme une attribution distincte ayant sa propre date d'acquisition des droits et sa propre juste valeur. Chaque attribution est comptabilisée de cette façon. Par conséquent, la Société a ajusté sa charge de rémunération fondée sur des actions pour tenir compte de cette différence de méthode comptable pour toutes les options sur actions attribuées.

(b) Regroupements d'entreprises - Contreparties conditionnelles

PCGR du Canada - Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées dans le prix d'acquisition au moment où elles sont payées.

IFRS - Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. La Société a donc comptabilisé des contreparties conditionnelles pour l'acquisition de 1085820 Ontario Limited (Advantage Control Technologies).

(c) Regroupements d'entreprises - Frais d'acquisition

PCGR du Canada - Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le prix d'acquisition.

IFRS - Les frais d'acquisition sont comptabilisés à titre de charges dans le résultat. La Société a donc comptabilisé dans les résultats les frais d'acquisition liés aux acquisitions de 1085820 Ontario Limited (Advantage Control Technologies) et de Morris Drilling Inc.

(d) Reclassement à l'état du résultat

PCGR du Canada - L'état du résultat doit donner une image fidèle des résultats opérationnels de l'exercice et doit fournir certaines informations spécifiques. Cependant, le concept de classement par nature ou par fonction n'est pas abordé.

IFRS - L'entité doit présenter une analyse des charges comptabilisées en résultat net en utilisant un classement reposant soit sur leur nature, soit sur leur fonction au sein de l'entité, en choisissant l'option qui fournit les informations fiables les plus pertinentes. La Société juge que le classement de ses charges par fonction est plus pertinent.

En conséquence, la charge d'amortissement a été reclassée entre les coûts des produits tirés de contrats et les frais généraux et administratifs. De plus, les intérêts sur la dette à long terme, les intérêts et frais bancaires, les gains ou pertes de change et le gain sur cession d'immobilisations corporelles ont été reclassés selon leur fonction respective.